

Service A.P.A.L (ville de Chaville)

Projet pédagogique A.C.M maternel : les Iris/Fougères



Structure « Les
Iris/Fougères »
2, rue Jean Jaurès
92370 Chaville

Email de contact
[c.bakare@ville-
chaville.fr](mailto:c.bakare@ville-chaville.fr)
[e.dantas@ville-
chaville.fr](mailto:e.dantas@ville-
chaville.fr)

Responsable: **Cécilia Bakare**
responsable adjointe:
Dantas Elisabete
2021/2022

FICHE DE PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'accueil "Les iris/fougères"
2, Rue Jean Jaurès
92 370 Chaville
Tél : 01 41 15 85 37

Organisateur :

Mairie de Chaville :
1456, avenue Roger Salengro, 92370 Chaville

Service A.P.A.L (accueils périscolaires et de loisirs) dirigé par Patrice Cléomène.
01.41.15.99.57

N° d'habilitation :

- 0920026AP000121-E01, pour l'accueil périscolaire avec plan mercredi.

Capacité d'accueil :

- en accueil périscolaire : 70 enfants de 3 à 6 ans

Fonctionnement :

L'accueil périscolaire « les iris/fougères » fonctionne sans interruption les lundis, mardis, jeudis et vendredis des périodes scolaires.

Les mercredis « les Iris/Fougères » fonctionnent sans interruption et en journée complète.

Horaires d'ouverture :

- Les jours périscolaires : le matin, de 7h45 à 8h20, en restauration scolaire de 11h20 à 13h20 ; pour le goûter et temps d'accueil du soir de 16h30 à 18h30 (ouverture des portes à 17h15.)
- Les mercredis : de 07h45 à 09h00 le matin ; et de 17h00 à 18h30, le soir (le déjeuner et le goûter sont inclus dans les journées.)

Préambule et contexte :

Si l'Education Nationale détient la responsabilité et un rôle premier sur l'instruction des apprentissages fondamentaux, elle n'est pas le seul acteur de l'éducation des enfants et des jeunes, d'autres acteurs rentrent en compte : les familles, l'état, les collectivités territoriales, les associations et mouvements de jeunes ...

Les accueils de loisirs et les services de la jeunesse et des sports ont un rôle important à jouer dans la politique locale en représentant un pôle d'intégration sociale dans l'éducation de l'enfant au même titre que l'école et que la famille.

Ils sont un point de repère aux différentes actions que l'enfant peut mener durant son temps libre.

Le projet pédagogique est un outil indispensable de référence et de communication permettant à l'organisateur, à l'équipe pédagogique d'un accueil de loisirs de jeunes mineurs et aux familles de ces enfants d'identifier clairement les modalités d'accueil des enfants de la conception à la réalisation de l'accueil de loisirs.

Le projet pédagogique 2021/2022 de l'accueil de loisirs des Iris/Fougères regroupe des données effectives, et des pistes permettant à l'équipe de professionnels de veiller à la mise en oeuvre des objectifs éducatifs fixés par la commune de Chaville et le service APAL (accueil périscolaire et accueil de loisirs).

Il définit les intentions éducatives de l'équipe d'animation et les règles de travail et de fonctionnement de la structure.

Présentation des lieux et de leur environnement :

1/ La municipalité organisatrice du projet éducatif

Le projet éducatif municipal a pour but d'encadrer et de structurer les différentes activités et projets pédagogiques mis en place par les accueils de loisirs des enfants et de la jeunesse chavilloise.

Le projet éducatif actuel a été mis en place en 2008 et poursuit des objectifs organisationnels, pédagogiques et sociaux.

Au sein des accueils de loisirs, le projet éducatif de Chaville repose sur deux axes :

- L'éducation à la citoyenneté
- L'épanouissement personnel de l'enfant.

Les principaux objectifs éducatifs sont les suivants :

- donner du sens aux activités proposées aux enfants
- permettre à l'enfant de découvrir ses domaines de prédilection
- développer son inventivité, sa curiosité, son aptitude à la communication
- acquérir la connaissance de son corps et sa maîtrise
- pratiquer la vie collective et s'initier à un sens citoyen
- assurer l'intégration culturelle et sociale de tous.

Depuis la rentrée scolaire 2014, la ville a mis en place un PEDT (Projet Educatif de Territoire.)

Le PEDT mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

La nouvelle organisation du temps scolaire permet de mettre en place une nouvelle offre d'activités périscolaires, voire extrascolaires, qui ont vocation à s'adresser à tous les enfants et doivent favoriser leur développement personnel, leur sensibilité, leurs aptitudes intellectuelles et physiques, leur épanouissement et leur implication dans la vie en collectivité.

2/ L'environnement géographique :

Chaville est située dans les Hauts de Seine à une dizaine de kilomètres de Paris environ et à 6 kilomètres de Versailles. C'est une ville de 21779 habitants qui mêle zones urbaines, zones commerciales et espaces verts.

Depuis toujours, la ville est appréciée pour son environnement verdoyant (44% du territoire est composé de forêts.)

Chaville a décidé de rejoindre la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, une structure intercommunale née de la fusion des communautés d'agglomération Val de Seine et Arc de Seine.

G.P.S.O a regroupé 7 communes (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy les Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray) afin d'assurer un meilleur développement économique et urbain (voirie, transports, équipements sportifs et culturel, habitat, politique de la ville...)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Chaville est devenue un territoire de la Métropole de « Grand Paris » qui regroupe la ville de Paris et 130 communes en Ile de France.

Elle est aussi jumelée à trois villes européennes: Barnet en Angleterre, Alsfeld en Allemagne et Settimo-Torinese en Italie.

L'accueil de loisirs des Iris/Fougères se situe dans une zone pavillonnaire particulièrement bien desservie (à proximité deux lignes de trains et trois lignes de bus), limitrophe de Vélizy- Villacoublay et de Viroflay ; il a été installé au sein de l'école maternelle des Iris/Fougères, est proche de la forêt et des étangs d'Ursine et du stade Jean Jaurès (une des installations sportives les plus importantes de la ville.)

Non loin de l'accueil des Iris/Fougères sont situés les accueils de loisirs maternel « les Muguets » et élémentaire « Anatole France ».

3/ Les locaux de la structure :

La structure d'accueil de mineurs des Iris/Fougères fonctionne au sein de l'école maternelle, située, provisoirement, sur le stade Jean Jaurès, durant les travaux de réhabilitation de ses anciens locaux.

Elle accueille des enfants de 3 à 6 ans, et les locaux sont habilités pour 70 enfants au maximum.

La plupart des espaces utilisés sont partagés avec l'école, à l'exception de la salle périscolaire et d'un local de rangement.

Espaces extérieurs :

- Les 2 cours extérieures : une située sur le stade et contenant des jeux sécurisés, dédiée à l'école et au service périscolaire ; et une située dans l'enceinte de l'école, où se trouvent un cabanon de rangement contenant du matériel sportif et des tricycles, et des potagers en carré pour un coin jardinage.
- Le dojo situé à cinquante mètres de l'école, dont le service périscolaire dispose sur les temps de restauration scolaire et les mercredis de 9h30 à 16h30.

Le rez-de-chaussée :

- Le hall d'entrée qui est un espace aménagé pour accueillir un groupe d'une dizaine d'enfants. C'est un lieu d'accueil calme et sécurisant.
- Le réfectoire contenant le coin cuisine est un lieu où les enfants déjeunent et goûtent. Nous en disposons pour les ateliers culinaires, des jeux de société et des activités calmes.
- Le coin cuisine et la buanderie : avec un réfrigérateur, un évier et une cuisinière, une machine à laver, un sèche-linge et une étagère dédié aux ustensiles, linges et serviettes.
- Les deux classes des petites et moyennes sections et le dortoir sont partagés par les enseignantes et l'accueil périscolaire pour des raisons de commodité. Ces deux salles sont dédiées au groupe des petits lorsqu'elles sont utilisées par le périscolaires (3 /4 ans.)

Les salles de classe comprennent des coins aménagés par l'école, des tables, des chaises et des chevalets destinés à la peinture. L'accès au matériel pédagogique de l'école est interdit au périscolaire. L'accueil gère donc son propre matériel et respecte l'aménagement mis en place.

- Le dortoir sert à honorer les temps de repos durant les temps périscolaires. Une organisation a été mise en place pour assurer le partage des lieux avec l'école, dans de bonnes conditions. Le service périscolaire utilise son propre linge de lit et le débarrasse après chaque temps de sieste.

- Les 2 blocs sanitaires où sont situés les toilettes, lavabos, et une douche.
- La salle périscolaire: dédiée aux 2 classes du bas. Elle a été aménagée et décorée par les groupes référents et leurs animateurs selon l'envie des enfants.
 - un espace avec des tables est plutôt dédié aux travaux manuels
 - un autre espace a été aménagé en ludothèque avec différents coins jeux d'imitation, un coin lecture, des jeux de société et d'éveil, des déguisements...On y trouve aussi des armoires de matériel pédagogique ainsi qu'un point d'eau.

Le 1^{er} étage :

- Le bureau des animateurs : dédié à recevoir les familles, équipe d'animation et le personnel de l'école. On n'y trouve : le bureau de l'équipe de direction, placard mural avec les archives, une réserve de matériel et un caisson dédié à la pharmacie.
- Deux salles de classes de moyens et grandes section qui ne sont pas utilisées par le périscolaire.
- Salle de repos des A.T.S.E.M, la salle des maîtresses.
- Une terrasse extérieure, sécurisée et accessible aux enfants, avec la présence d'un adulte.
- Le local périscolaire où nous stockons le matériel utilitaire et pédagogique (cette salle est interdite d'accès aux enfants.)
- Le local scolaire.
- Un bloc sanitaire pour les classes du haut.
- La salle polyvalente et de motricité, ayant différentes fonctions tout au long de la journée.
Elle sert de salle pour accueillir les enfants car elle contient une multitude de coins aménagés (tables pour le dessin, jeux d'éveil et de construction, jeux d'imitation, coin lecture...)
Elle sert de lieu de regroupement pour les jeux et réunions en grand groupe, les forums de discussion de la journée, les présentations des activités, les temps informels et de repos des plus grands.
Elle comprend deux armoires de rangement contenant du matériel pédagogique, du matériel sportif et des tapis de sol.
Cette salle polyvalente est partagée avec l'école.

Constat :

Ce constat est basé sur les observations du public et de l'équipe d'animation durant ce début d'année scolaire 2021/2022, et sur des situations remarquables de l'an passé. Nous avons gardé l'équipe de l'an passé, et nous accueillerons également des personnes qui ont pu, pour la plupart, travailler aux Iris/Fougères durant le périscolaire auparavant. L'équipe de direction reste la même.

La plupart des enfants de la structure d'accueil des Iris/Fougères fréquentent aussi les locaux durant le temps scolaire. D'autres enfants fréquentant les écoles voisines, comme « le Muguet, les Pâquerettes ou les Myosotis » ont été rajoutés au sein de l'accueil à défaut de place sur leur propre structure. L'Accueil des Iris/Fougères reçoit également des enfants venant de l'extérieur (école extérieure à la ville, école privée, autre institut spécialisé...)

La plupart des nouveaux enfants inscrits avaient déjà fréquenté des structures collectives auparavant, notamment chez les plus jeunes d'entre eux ; le nombre de petits et de moyens avait considérablement augmenté et représentait 70% de l'effectif total de l'accueil des Iris/Fougères.

Nous trouvons donc important que les enfants identifient la structure comme un réel lieu de détente et de loisirs au sein duquel ils grandiraient et se sentiraient intégrés et reconnus.

Dans l'ensemble, le bilan est positif, puisque les enfants fréquentant l'école des Iris/Fougères ont bien su différencier les temps de loisir des temps scolaires.

En cette année scolaire 2021/2022, les tranches d'âge se sont équilibrées et nous avons actuellement une répartition assez homogène des enfants au sein des groupes.

Ayant acquis une bonne connaissance des lieux et du public maternel, l'équipe d'animation aura pour mission d'accompagner les enfants des Iris/Fougères à se réapproprier les locaux en personnalisant les différentes salles de vie, mais également, à s'ouvrir au monde qui les entoure.

Les enfants découvriront les attraits de la collectivité et les nombreux projets proposés en compagnie avec les différents partenaires (les copains de la structure, les familles, les copains des autres structures, et d'autres protagonistes de la ville, comme les services municipaux ou les commerçants, par exemple.)

De ce fait, l'équipe d'animation s'investira, comme l'an passé, sur l'appropriation du projet éducatif de la ville et l'intégration des nouveaux enfants dans un lieu de détente convivial, ouvert sur le monde qui l'entoure (voisinage, famille, commerces...)

Nous reprendrons ces points positifs dans l'écriture du projet pédagogique afin de les associer à des valeurs primordiales que sont l'épanouissement de l'enfant et l'accompagnement à l'autonomie.

Nous croyons également en de grandes valeurs telles que le partage, la coopération et la solidarité et nous nous engagerons à faire de ces dernières les piliers des projets d'animation de l'accueil.

L'équipe d'animateurs sera formée à l'appropriation des lieux, à mettre en œuvre différentes idées de forums et projets communs, à favoriser les jeux de coopération, à créer du lien entre les individus et à partager ces expériences d'animations avec l'extérieur.

Le Public :

Les enfants seront répartis en 2 groupes d'âge au sein desquels les animateurs seront des référents affectifs et éducatifs.

L'ensemble des groupes d'âge acquerra une maturité, tant dans les domaines d'activités, qu'au sein de la vie quotidienne.

C'est surtout en matière d'autonomie que les enfants vont évoluer, car l'équipe pédagogique veillera à ce que chaque groupe développe une part d'autonomie psychologique (se séparer des parents), une part d'autonomie motrice (s'habiller seul, faire une activité seul...)

Il faudra ensuite penser à la part d'autonomie sociale (s'affirmer seul ou dans le groupe.)

Nous réaliserons également différents partenariats afin que les enfants partagent leurs expériences et leur vie quotidienne avec des personnes extérieures à la structure (dans la mesure du possible...)

L'équipe d'animation

L'équipe d'animation des Iris/Fougères est composée d'animateurs ayant des formations, des compétences variées et différentes expériences.

Ils restent attentifs au bien-être et à l'autonomie des enfants.

La dynamique du groupe étant très positivement amorcée, l'équipe d'animation devra créer une réelle ambiance de temps de loisirs tout en veillant à l'implication et à l'investissement de tous ces membres ; oser innover dans les propositions d'activités et respecter les délais imposés par l'équipe de direction.

Ainsi, comment faire pour que cette année nouvelle soit propice aux projets personnels et communs des animateurs ?

Cette année aura pour but la connaissance de soi mais aussi la connaissance des autres à travers des moments de partage forts et formateurs pour les animateurs des Iris/Fougères, au sein d'un lieu d'épanouissement et de réelle détente pour les enfants.

C'est en mettant en œuvre les termes de ce projet pédagogique que nous mettrons en place un accueil de loisirs agréable et utile à tous.

L'équipe d'animateurs en 2021/2022

Une équipe référente en périscolaire et en accueil les mercredis.

Cette année 2021/2022 sera propice à de nouveaux changements : d'une part, dans la répartition des membres de l'équipe, afin d'assurer la mixité et le partage de compétence dans chaque groupe.

Mme. Bakare Cécilia reste responsable, et Mme Dantas Elisabete reste responsable adjointe.

La plupart des animateurs de l'équipe de l'année passée resteront afin d'assurer le lien affectif des enfants qui fréquentaient déjà la structure l'an dernier.

Deux animatrices de l'école élémentaire Anatole France viendront compléter l'équipe des mercredis, au vue des effectifs et des normes d'encadrement de la D.D.C.S (direction départementale de la cohésion sociale.) qui régit les structures de loisirs des Hauts-de-Seine.

Ces animateurs seront conviés aux réunions de préparation et impliqués dans la vie de la structure au même titre que l'équipe permanente.

Nous avons décidé de réorganiser la répartition des animateurs sur les groupes d'âge de la façon suivante :

Animateurs du groupe des petits, encadrant les enfants nés en 2018 :

Melliti Sonia , Costa Gomes Claudia et Hette Kevin.

Animateurs du groupe des moyens/ grands, encadrant les enfants nés en 2017 et 2016 : Dantas Elisabete, Benmechedal Hamida, et Rahali Linda.

Les missions de chacun :

En tant que responsable, j'ai pour mission :

Pédagogie :

.D'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants

.D'être le garant du projet pédagogique approuvé par l'équipe d'animation et de la mise en œuvre du projet éducatif municipal

.D'informer et de communiquer sur les évènements de l'accueil de loisirs et d'associer les parents à la vie quotidienne.

.D'assurer l'accueil des familles.

Personnel :

.De veiller à la cohésion de son équipe et de prévoir des temps de concertation.

.De déléguer et responsabiliser tous les membres de l'équipe pédagogique (responsables adjoints et animateurs) dans différentes tâches.

.De gérer les relations avec les partenaires de l'accueil (prestataires de services, municipalité, associations, les autres accueils...)

- .D'assurer un rôle formateur en soutien de son équipe et des animateurs stagiaires.
- .De mener les évaluations individuelles et collectives de l'équipe.
- .D'assurer un rôle d'animateur en soutien en cas de sous effectif.

Sécurité :

- .De sensibiliser l'équipe les membres de l'équipe pédagogique autour des consignes de sécurité (mise en application de la réglementation D.R.C.S, Charte de sécurité sur les accueils de la ville...)
- .De déterminer les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de la structure.
- .Veiller au bon état des locaux et à signaler toute anomalie.
- .De mettre en place des exercices d'évacuation.

Administratif :

- .D'être le gestionnaire administratif, financier, matériel de l'accueil.
- .De coordonner et gérer l'ensemble du personnel (temps de travail, congés...)
- .D'assurer un suivi des fiches sanitaires et administratives
- .D'assurer le suivi des P.A.I et des régimes alimentaires.

En tant que responsable adjointe, Elisabete a pour mission :

- .D'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- .De travailler en partenariat avec le directrice et de le seconder dans son action.
- .De coordonner les équipes d'animation et de veiller au respect du projet.
- .De transmettre des connaissances en lien avec la pédagogie et le travail de terrain (savoir-faire, capacités à communiquer, attitudes, savoirs théoriques...)
- .D'organiser l'accueil des familles avec la directrice.
- .D'assurer des tâches administratives avec la directrice.
- .Veiller au respect des règles de fonctionnement de l'accueil.
- .D'être l'intermédiaire entre l'équipe et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique, du projet de fonctionnement, des règles de sécurité.
- .D'assurer un rôle formateur au sein de l'équipe mais aussi pour les stagiaires.
- .D'être force de propositions et d'initiatives.
- .De seconder le directrice durant les réunions d'équipe.
- .D'assurer un rôle d'animatrice et d'assistante sanitaire.
- .De seconder le directrice pour les évaluations individuelles et collectives.
- .D'organiser la gestion des pharmacies et des denrées alimentaires.
- .D'assurer le suivi des P.A.I et des régimes alimentaires avec la directrice.

Les animateurs ont pour mission :

- .D'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- .D'élaborer des projets d'activités en lien avec le projet éducatif de la ville et le projet pédagogique de la structure.
- .D'être force de propositions et d'initiatives durant les réunions d'équipe.
- .D'animer des activités adaptées à l'âge des enfants accueillis, dans les domaines artistiques, culturels, sportifs, environnementaux, techniques et scientifiques et manuels ainsi que durant les sorties.
- .De favoriser l'intégration et l'épanouissement de l'enfant.
- .D'être à l'écoute, d'être disponible, pour les enfants et les familles.
- .De favoriser une ambiance de travail sereine, positive et dynamique.
- .De respecter les normes sanitaires issues des différents protocoles liés à la covid 19.
- .De respecter les consignes de sécurité et d'encadrement émanant de la direction, mais aussi de l'organisateur et de la D.R.C.S.
- .D'être responsable de son groupe tout au long de la journée.
- .D'être une référence pour l'enfant.
- .De participer aux réunions de préparations et de bilans.
- .D'informer la direction et la direction adjointe de tout évènement survenu dans la journée.
- .De gérer ses activités de la préparation au rangement.
- .D'assurer une continuité dans les règles mises en place afin d'assurer l'autonomie de l'enfant.

Règles de vie de l'équipe

Les règles de vie de l'équipe des Iris/Fougères seront mises en place afin que chacun travaille dans de bonnes conditions et trouve sa place au sein du fonctionnement de la structure et de la mise en œuvre du projet pédagogique.

Ces règles reposeront sur 4 principes:

- La communication
- L'entraide
- Le respect
- Le dynamisme et/ou la motivation.

➤ Règles négociables et non négociables

Les règles non négociables sont figées alors que les règles négociables peuvent évoluer tout au long du séjour tant qu'elles ne mettent pas en péril bon fonctionnement de l'accueil.

Non négociable :

- » Toute violence physique ou verbale
- » La consommation d'alcool ou de substance illicite
- » Un comportement inadapté : tout problème entre adulte doit être réglé hors de la présence des enfants.

- » Une tenue adéquate et correcte, c'est-à-dire adaptée à la pratique des activités. Les tenues décolletées, courtes, déchirées et dont l'hygiène est douteuse sont à éviter.
- » Fumer à la vue et à proximité des enfants
- » L'adhésion au projet pédagogique et au fonctionnement de la structure
- » Les pauses hors des temps informels.
- » Les règles de sécurité (à l'intérieur de la structure mais aussi vis-à-vis des déplacements hors structure.)
- » Le respect strict des gestes barrières et des règles sanitaires mis en vigueur dans les différents protocoles liés à la covid 19.

Négociable :

- » L'utilisation du téléphone portable en cas d'urgence hors des heures de pause
- » L'accès à l'ordinateur et à l'Internet (pour des recherches d'activités ou de sorties par exemple...)
- » Des changements dans le planning d'activité
- » Des changements d'horaires dûment négociés avec l'équipe de direction
- » Les déplacements hors structure, durant les temps de pauses, uniquement en cas d'urgence, dûment négociés avec l'équipe de direction.

➤ **Les réunions d'équipe**

Il en sera proposé de **5 types** :

Les réunions d'information qui serviront à la transmission d'information aux animateurs, à donner des consignes de travail et de fonctionnement, à rappeler les grands principes du projet pédagogique et les moyens de mise en œuvre.

Elles seront de plus en plus fréquentes durant la crise sanitaire pour s'informer ensemble de la mise en place des différents protocoles et effectuer d'éventuels changements.

La première réunion d'information aura lieu en début d'année afin de fixer les termes du projet pédagogique et le fonctionnement de la structure.

Puis, ponctuellement, les réunions d'informations (au même titre que les réunions de sensibilisation et les plannings) feront partie de la réunion de préparation des différents cycles proposés durant l'année.

Les réunions de sensibilisation peuvent être mises en place pour échanger des idées autour des thèmes proposés, des activités, des sorties...

Elles servent à diriger l'équipe quant aux objectifs des thèmes qui leur sont proposés; à réfléchir aux interventions, forums et événements (temps forts) qui pourraient être mis en place sur chaque cycle pour les rendre ludiques et dynamiques ; à échanger sur des projets d'activités afin qu'elles soient riches et variées...

Elles sont organisées en amont des réunions de préparation uniquement pour les thèmes les plus difficiles, et font parties intégrantes de celles-ci pour la plupart du temps.

Les réunions de préparation des plannings permettent de coordonner toutes les activités, d'équilibrer le planning, de définir et d'organiser les forums et les événements communs ou exceptionnels, les sorties...

Elles sont précédées par les réunions d'informations et les réunions de sensibilisation afin qu'elles soient productives et formatrices pour tous les membres de l'équipe pédagogique.

Elles sont organisées avant chaque cycle et période de vacances afin de préparer l'accueil au lancement de ces derniers (informer le public de ce qui va être fait durant les jours à venir) et accueillir les enfants et les familles dans les meilleures conditions.

Les réunions arbitraires serviront à recadrer l'équipe en cas de problèmes (conflits, relâchement, soucis matériel...) et/ou de prévenir l'équipe d'une information importante dans les plus brefs délais.

Elles peuvent être à la demande des animateurs ou de l'équipe de direction lorsqu'il s'agit de problèmes émanant de l'équipe pédagogique.

Elles peuvent aussi être organisées par la direction pour répondre aux attentes d'un tiers comme un parent, le chef de service ou le référent pédagogique de toutes les structures d'accueil...

Les réunions de fonctionnement et bilan serviront à évaluer le travail de l'équipe pédagogique durant l'année et à opérer à des changements si besoin est pour les périodes à venir.

Elles auront lieu trois fois dans l'année à des périodes qui correspondront à chaque trimestre environ.

Un questionnaire concernant la vie du centre et les démarches pédagogiques et de fonctionnement sera remis à chaque membre de l'équipe pédagogique pour préparer la réunion.

L'équipe se rencontrera sur ces réunions de bilan ou dites de fonctionnement pour discuter des points forts de l'accueil et des points à améliorer, et trouver des solutions ou opérer à des changements (cf. côté évolutif du projet pédagogique...)

Elles pourront également être mises en place ponctuellement à chaque fin de période de vacances (selon la possibilité du service.)

Elles permettront d'avoir des retours des animateurs qui auront été accueillis sur ces moments de vacances concernant la mise en place de la structure. **Les temps de pause**

➤ **Les temps de pause**

Ils ne doivent pas être pris durant les temps d'activité et les temps d'accueil des familles. La surveillance des enfants et le bon fonctionnement de la structure doit toujours primer.

Il appartient à chacun de prendre les pauses au moment opportun et il doit obligatoirement en informer les autres membres de l'équipe.

Le temps de pause doit être équitable pour tous et correspond à environ 30 minutes par jour selon le temps de travail et ne doit, en aucun cas, perturber le service d'animation.

Nos intentions pédagogiques



La connaissance de soi et des autres...

- **Je suis bien là où je suis !**
- **Je voudrais déjà être grand.**
- **Qui je suis et où je vais ?**
- **J'imagine et je crée.**

Un lieu de détente et de loisirs convivial

Durant l'année scolaire, les enfants ont des journées calquées sur un même schéma scolaire et doivent se lever tôt le matin, selon les rythmes de vie de leur famille et de

l'école. Ce rythme soutenu rend difficile l'alternance quotidienne entre activités et repos, propre à leur âge et à leurs besoins physiologiques.

C'est pourquoi, nous devons veiller à adapter un véritable rythme de détente durant les mercredis et les vacances en alternant activités et repos au sein de la journée type, mais aussi en proposant des projets d'animation contenant une alternance entre temps forts et temps plus calmes.

Durant les mercredis, l'équipe pédagogique veillera à ce que l'enfant se sente sur un temps de loisirs en prenant en considération ses besoins et ses envies.

Durant les vacances scolaires, le rythme d'activités sera moins soutenu au profit de temps de détente encadrés.

C'est aussi l'occasion d'emmener les enfants dans un concept de rêverie et d'imaginaire qui leur permettra de s'évader ; la finalité de l'« accueil des Iris/Fougères » étant d'effectuer une réelle coupure avec le temps scolaire et de découvrir des thèmes et projets dans lesquels ils se sentiront d'avantage dans un moment de détente et de loisirs.

Ils voyageront à travers des univers ludiques parfois magiques propices à l'éveil de leur imagination et de leur créativité mais aussi à leur épanouissement moral, culturel et quelquefois social.

Moyens mis en œuvre :

⇒ Aménager les espaces dès le lancement de l'accueil, en s'inspirant des thématiques de début d'année, des noms de groupes et des envies des enfants, dans les différents lieux de vie de la structure...

Des coins aménagés seront organisés pour la vie collective ; mais aussi sur les lieux qui se trouvent en extérieur avec des créations de coins de détente ou de jeux de saisons qui se transformeront durant quelques goûters améliorés en lieux de rassemblement et de fête.

⇒ Mettre en place un fonctionnement et une journée type favorisant une grande liberté pour les enfants permettant de se sentir dans un réel moment de loisirs (activités de loisirs variés, temps de détente, jeux libres, sieste pour les plus petits et choix de repos ou de temps calmes pour les plus grands...)

⇒ Favoriser des thématiques ludiques et des univers liés à l'imagination et aux rêves. Les thèmes communs à tous les accueils de loisirs de la ville seront ludiques mais aussi éducatifs, ce qui permettra aux enfants de découvrir différents domaines d'activités et de loisirs dans un lieu qu'ils se seront appropriés et dans lequel ils se sentiront écoutés, protégés et acteurs.

Des forums de lancement interactifs et ludiques avec des interventions de personnages et de héros imaginaires, des sorties, des rencontres avec des partenaires différents, des événements exceptionnels, des ateliers personnels seront organisés par l'équipe d'animation.

Favoriser le développement de leur autonomie

Par définition, l'autonomie sert à acquérir à un droit d'indépendance intellectuelle et matérielle.

Veiller à l'autonomie ne signifie pas laisser l'enfant seul, mais de l'encourager à faire ses propres choix. Il s'agit aussi de lui proposer des possibilités de tester ses capacités en l'incitant à se débrouiller seul : c'est-à-dire à faire sans l'adulte.

C'est pourquoi, l'équipe d'animation encouragera l'enfant à faire ses propres choix tout en étant active, présente et à l'écoute de ses besoins.

Moyens mis en œuvre :

⇒ Donner à l'enfant des points de repères en aménageant des espaces conviviaux décorés et favoriser la création de panneaux signalétiques afin de le rendre autonome (aménager des coins de jeux en libre accès, créer des panneaux ou des symboles pour les règles de vie...)

⇒ Amener l'enfant à prendre des responsabilités à sa mesure en lui déléguant des choses de la vie quotidienne (aider son ami à mettre ses chaussures ou aider pour le débarrassage des tables ou du matériel des activités, aider à la préparation du goûter...)

⇒ Faire perdurer les moyens mis en place par l'équipe scolaire pour les accompagner à faire seul (se déshabiller, se rhabiller, accrocher ses affaires personnelles au porte-manteau, utiliser certains types de matériel librement...)

⇒ Permettre à l'enfant de faire ou ne pas faire, de faire des choix et de faire part de ses envies en prenant la parole durant les forums ou en choisissant librement ses activités.

⇒ Lui donner la possibilité de proposer et d'organiser son environnement, en fonction de ses besoins : en l'incluant dans les projets d'aménagement de l'accueil et de sa salle de vie.

⇒ L'aider à faire ce qu'il veut, sans faire pour lui : en mettant en avant son côté créatif et sa capacité d'adaptation au détriment de l'esthétique et de la directivité des animateurs durant les activités proposées. Il est par exemple intéressant d'accepter qu'un enfant veuille changer les règles d'un jeu tant qu'il ne perturbe pas le reste du groupe et accepter la libre création en matière d'activité manuelle.

Introduire les notions de partage, de coopération et d'échange

L'accueil de loisirs est une structure au sein de laquelle l'enfant prend conscience qu'il n'est pas seul et que de nombreuses personnes vivent à ces côtés.

L'enfant découvre un monde inconnu pour lui : des moments de rencontre et de partage avec d'autres enfants, de nouveaux adultes, de nouveaux lieux, de nouvelles règles de vie...

Il est important qu'il puisse se créer des repères dans l'espace, dans les relations entre les personnes et dans le temps.

Ainsi, les animateurs favoriseront et veilleront tout d'abord à la phase d'intégration de l'enfant afin de lui permettre de trouver sa place et de s'intégrer au groupe. L'équipe d'animation accompagnera l'enfant durant sa découverte des lieux et l'amènera à appréhender l'autre, l'observer, mieux le comprendre et le connaître afin de partager les moments forts de son année.

Puis, les animateurs favoriseront les moments durant lesquels ils vont créer du lien et au cours desquels naîtrons de véritables échanges entre les différents acteurs du séjour (parents, enfants et équipe pédagogique, partenaires extérieurs). Se présenter, écouter et être disponible sont des apprentissages fondamentaux auxquels l'équipe d'animation se doit de participer.

Moyens mis en œuvre :

⇒ Aménager chaque espace de l'accueil de loisirs avec les enfants (création de décors et d'accessoires afin de personnaliser et des approprier son environnement de façon ludique et mise en place de signalétiques visant à codifier les règles de vie)

⇒ Créer des groupes restreints de tranches d'âge où les enfants se sentent reconnus et peuvent établir des liens (trouver un nom de groupe et/ou un signe distinctif et inventer un cri de ralliement...)

⇒ Favoriser les jeux collectifs.

⇒ Mettre en place des moments où l'on se retrouve autour d'un jeu de société, d'un conte, d'un jeu de construction...

⇒ Mettre en place des forums d'expression et de discussion : apprendre à écouter et raconter une anecdote, une devinette, une blague ou une histoire; se concerter et choisir les activités de l'après-midi par exemple ou bien tout simplement passer un moment joyeux autour d'un jeu : mimes, ni oui/ni non, les chansons du juke-box...

⇒ Proposer des activités ou des rencontres avec d'autres structures et d'autres partenaires autour d'un grand jeu et/ou d'un repas, d'un temps fort et convivial, durant une sortie ou au cours d'une animation de découverte spécifique en partenariat avec les commerçants, d'un temps fort et convivial.

⇒ Partager les moments forts de l'année autour d'une fête ou de portes ouvertes avec l'équipe pédagogique, les enfants et leur famille, les associations et commerces de la commune, les autres accueils de loisirs maternels et élémentaires.

Les années passées étaient organisés les évènements suivants :

- Des partenariats avec les autres accueils de la ville à l'occasion de rencontres inter-centres ; de sorties communes et d'évènements ponctuels durant les différentes saisons.

- La réalisation d'ateliers et animations communes avec les autres accueils de loisirs (élémentaires et maternels)
- Une journée « portes ouvertes » pour accueillir les familles, partager un moment convivial.
- Une journée sur le thème de la découverte des métiers, et une rencontre avec les grands parents.

La structure des Iris/Fougères tend à s'ouvrir sur l'extérieur et accueille fréquemment de nouveaux publics.

En cette année scolaire 2021/2022, et dans le contexte actuel de crise sanitaire, l'accueil ne peut plus entreprendre ces différents partenariats.

Le brassage entre groupe de tranche d'âge n'est plus envisageable ; nous avons donc adapté un fonctionnement cloisonné.

L'équipe d'animation s'efforce cependant de proposer des grands jeux et moments festifs, par groupe, pour pérenniser cet esprit de solidarité et d'échange.

Veiller à l'épanouissement de l'enfant :

Veiller à l'épanouissement de l'enfant signifie une intégration en douceur, au sein de la structure, mais aussi, susciter l'intérêt et la curiosité de l'enfant, par des concepts visant à son bien être et à son développement physique, culturel et surtout social.

Moyens mis en œuvre :

⇒ Epanouissement physique : initier a différents sports et valoriser les activités de manipulation et les parcours de motricité, c'est-à-dire apprendre à connaître son corps avec les activités d'expression, à se comparer avec les activités collectives, à progresser avec les activités ayant un suivi (ex : les parcours aventure, la piscine, les initiations sportives et les bases de loisirs, un atelier bricolage...)

⇒ Epanouissement culturel : avec des sorties moins fréquentes mais plus marquantes ayant pour but d'ouvrir l'enfant sur le monde extérieur tant sur le plan géographique qu'expérimental ou humain. L'enfant fera appel à tous ses sens et découvrira de nouvelles choses et de nouveaux lieux (ex : Théâtre pour enfants, concerts et spectacles musicaux, cinémas, aquariums, musées en herbe, cité des sciences...)

⇒ Epanouissement social : ce concept s'oriente autour de l'élaboration de projets communs tels que les décorations de salles de vie, l'aménagement des coins de vie collectif avec les enfants mais aussi de rencontres et de portes ouvertes avec les familles (cf. partenariats)

La présentation des œuvres des enfants et le partage de moments conviviaux avec des partenaires extérieurs sont des événements qui forgent des valeurs telles que l'ouverture d'esprit et la coopération et qui développe une vision sur le monde qui les entoure.

Chaque année, l'équipe des Iris/Fougères est heureuse de faire participer les enfants à différents partenariats avec d'autres structures d'accueil (maternelles et élémentaires) mais aussi avec les grands-parents, les parents, les fratries.

Dans le contexte de crise sanitaire, ces partenariats sont actuellement annulés, et nous l'espérons tous, seront reportés à d'autres moments de l'année.

Susciter la curiosité et développer la créativité et l'imagination :

Les activités au sein des structures d'accueil et de loisirs doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre aux besoins des enfants de 3 à 6 ans.

Nous observerons les enfants afin de leur proposer des activités répondant au plus près à leurs besoins et à leurs désirs. Et c'est en inscrivant le plus souvent possible ces activités dans une chaîne, que nous leur apporterons du sens : en utilisant les cabanes construites par les enfants dans les bois au matin comme refuges ou cachettes pour l'organisation d'un grand jeu collectif l'après-midi, par exemple.

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est très importante en matière d'enrichissement.

Il ne s'agit pas d'occuper les enfants mais de créer un véritable cadre favorisant des activités riches et variées, originales et innovantes.

Le jeu est la principale activité de l'enfant et lui permet de découvrir le monde qui l'entoure et les possibilités d'agir sur lui.

Il n'y a pas d'activités nobles et d'autres secondaires car elles ont toutes une grande importance pour le développement du jeune enfant.

Il ne doit pas y avoir de coupure superficielle entre les activités de la vie quotidienne et les autres.

Ainsi, les coins aménagés et l'environnement proche de l'accueil de loisirs permettront la naissance d'activités.

Domaines d'exploitation et moyens de mis en œuvre :

⇒ Découvrir son corps et de ses possibilités motrices :

- créer des parcours de motricité permettant à l'enfant de courir, sauter, grimper, ramper...
- proposer des initiations sportives
- favoriser les projets d'expression corporelle
- expérimenter tout type de manipulations autour d'activités culinaires, manuelles, scientifiques ou de bricolage

⇒ Développer les savoir-faire :

- agir sur des matériaux différents comme l'eau, la terre, le sable, le bois, les papiers spéciaux...

- jouer en se servant de ses cinq sens autour d'activités telles que des jeux musicaux, le « Kim » du goût, la création de savons parfumés ou simplement un jeu de visualisation tel que le « Memory », l'utilisation de « lotos sonores »...

⇒ Découvrir l'environnement naturel et humain :

- s'ouvrir et découvrir son environnement quotidien avec des ballades urbaines ou forestières.

La commune de Chaville a dorénavant un jardin pédagogique et les accueils de loisirs se chargent de faire perdurer ce dernier avec des projets environnementaux, des visites de lieux et de commerces alentours.

- solliciter des personnes ressources telles les familles, les associations chavilloises, la M.J.C, les services et commerces de la ville, les services et locaux sportifs, la jeunesse...

- susciter l'imaginaire avec des jeux et activités d'expression comme le théâtre, la danse, les marionnettes; des jeux d'imitation comme la dînette ou le bricolage ; des histoires contées ou mis en scène et une haute importance des forums animés, interactifs et adaptés au public.

J'insisterais tout particulièrement à l'installation de ses forums, qui, à mon avis, font vivre un moment fort aux enfants et à l'équipe d'animation, autour d'un thème fédérateur ou d'un univers propice aux rêveries, à la créativité et à l'imagination ; des points de développement fondamentaux.

⇒ Mettre en place des forums de discussion et des temps d'échange entre animateurs et enfants pour des choix d'activités :

- proposer une journée type souple contenant des forums de discussion, des temps de jeux libres.

- proposer un planning d'activités dans lequel sont aménagés des temps d'animation juniors où les enfants pourront disposer d'idées et d'envies ponctuelles et d'activités libres : par exemple, des jeux libres avec des bulles de savons, des jeux de cour ou un groupe d'enfant improvisant une idée de cuisine ou de bricolage...

Notre fonctionnement



la réglementation...



L'organisation des mercredis et vacances en 2021/2022 :

Nous allons mettre en place une organisation répondant à la sécurité physique de l'enfant tant en matière d'aménagement de l'espace qu'en agencement des activités. Nous créerons un climat de confiance avec tous les enfants afin d'être en mesure de repérer une éventuelle situation de mal-être et d'y remédier au mieux. Les animateurs devront rester vigilants, à l'écoute mais aussi prévoyants tout au long de la journée, pour assurer la sécurité affective du groupe.

Journée type des mercredis:

Cette journée type est susceptible d'évoluer au cours de l'année scolaire 2021/2022, afin d'optimiser le développement de l'autonomie chez les petits et les moyens.

Matin :

***7h45/9h : accueil échelonné des enfants**

Coins aménagés encadrés et/ou animés par les animateurs, en accès libre en salle polyvalente.

***09h/10h : Temps de récréation par groupe.**

***10h/10h10 : présentation des activités et répartition des enfants par ateliers découvertes.**

*** départ des activités extérieures.**

***10h10/11h30 : déroulement des ateliers découvertes par groupe d'enfants.**

11h/11h30 : Temps de cour pour les petits

11h30/11h55 : Temps de cour pour les moyens et grands

Déjeuner : non brassage des groupes de tranche d'âge qui mangeront de part et d'autre du réfectoire.

***11h30/12h30**

***12h/13h**

Après-midi :

Groupe des petits :

*** repos de 13h à 15h.**

*** réveil échelonné, dès les premiers levers.**

A partir de 14h30 : Temps informel/ ou jeux de cour.

*** 15h à 16h30 : Temps d'activité**

Groupe des moyens et grands :

*** temps calme ou de repos de 13h à 14h pour les moyens et**

Journée type des vacances scolaires :

Matinée :

07h45/09h00 : Accueil échelonné des enfants
09h00/09h30 : Temps de rassemblement pour fixer les effectifs
9h30/10h15 : Temps de récréation
10h15/10h30 : Forum de lancement de journée et présentation des activités et répartition des enfants
10h30/11h30 : Activité du matin
11h30 /12h : Temps de cour
12h00/13h15 : Déjeuner

Après-midi :

13h15: passage aux sanitaires/ mise en place dans les dortoirs
13h15/15h : Repos pour les petits et les moyens avec un réveil échelonné
13h30/14h : Temps calme pour les grands
Repos et lecture douce.

14h15/15h15 : Temps libres, réveil échelonné et récréation

La vie quotidienne :

L'accueil

C'est un moment important durant lequel les enfants et les parents doivent se sentir en confiance.

Un des deux responsables accueille la famille et procède à l'inscription de l'enfant sur le listing général de la structure, après vérification de sa préinscription sur les listings municipaux (nom, prénom, âge ou groupe d'âge, personnes autorisées à le récupérer le soir et informations diverses.)

Le responsable répond aux questions des enfants et des parents, et les informe sur les événements de la journée inclus sur le planning d'activités.

Il dirige ensuite l'enfant et les familles vers les animateurs chargés de prendre le relais.

L'animateur devra être disponible et prendra en charge l'enfant dès son arrivée en salle polyvalente ou en salle périscolaire. Il devra l'inscrire sur le cahier de présence de son groupe d'âge (nom et prénom de l'enfant) puis le dirigera vers les différents coins aménagés pour les temps libres. Il aura un rôle réconfortant, et d'encadrant actif durant ce temps d'accueil.

Les récréations

C'est un moment libre durant lequel les animateurs encadrent les jeux mis en place par les enfants mais n'interviennent pas forcément dans leur élaboration.

C'est aussi un moment de défoulement où l'enfant est libre de courir, de sauter et de s'extérioriser ; il est donc indispensable de faire appel à la haute vigilance des animateurs durant ce moment où l'on veille tout particulièrement aux sécurités physique et affective en gérant les éventuels « bobos » et conflits.

L'animateur devra également être disponible si un enfant est isolé ou qu'un groupe le sollicite pour le lancement d'un petit jeu de cour.

Le forum de lancement de journée

Avec le contexte de crise sanitaire actuel, le forum a lieu dorénavant par groupe de tranche d'âge.

C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute auquel l'équipe d'animation doit intégrer le rappel des règles de vie collectives et un temps de lancement de la journée avec un moment ludique comme un petit jeu, une histoire contée ou mimée, une mise en scène ou une énigme, par exemple.

Ce temps d'échange doit être ludique, interactif et adapté au public : évitons les longues explications de thème ou d'activités qui tournent aux cours magistraux.

Il doit être préparé et réfléchi.

Le choix et les types d'activités

Il s'agit de donner le choix à l'enfant de faire ou de ne pas faire ; il faut donc éviter de rentrer dans un processus d'activité à tout prix.

Les enfants sont souvent en attente de propositions durant la journée et c'est à une équipe d'animation dynamique et motivée que les enfants doivent avoir affaire.

Les enfants choisissent leurs activités durant les forums de discussion de groupes d'âge afin que chaque groupe d'animateurs référents adapte au mieux son langage et réponde au mieux à leurs attentes du moment.

Il est intéressant de rendre la présentation de l'activité plus ludique et de ce fait d'être capable de donner envie à l'enfant (en ramenant un modèle de ce que l'on va fabriquer par exemple, ou en se présentant pour un jeu sportif ou collectif en étant déguisé et en se créant un rôle.)

Il est important qu'à travers la présentation de l'activité, l'enfant soit réceptif et que celle-ci suscite sa curiosité, son imagination et son intérêt.

L'enfant qui ne veut rien faire ou qui n'est pas satisfait de ce qu'on lui propose disposera d'un coin aménagé à sa convenance pour disposer de son temps libre sous la tutelle d'un animateur de son groupe d'âge qui restera disponible si l'enfant voulait rejoindre par la suite l'activité en cours.

Nous proposerons aux enfants des activités qui solliciteront une large partie de leurs capacités :

- des activités physiques et sportives qui favoriseront le développement sensoriel et moteur de l'enfant.
- des activités artistiques et manuelles qui développeront la créativité, l'imagination et les capacités psychomotrices chez l'enfant.
- des activités environnementales qui favoriseront l'observation et l'appréhension du milieu naturel dans lequel l'enfant grandit.
- des activités scientifiques et techniques qui développeront chez l'enfant l'envie de découvrir, de connaître et d'agir (forme de développement intellectuel.)
- des activités d'expression qui développeront chez l'enfant sa sensibilité, son aptitude à exprimer ses goûts et ses choix et sa sensibilité aux arts.
- des jeux libres qui permettent aux enfants de développer leur autonomie.
- des sorties pour s'ouvrir au monde extérieur.
- des manifestations et fêtes pour passer des moments forts et conviviaux en commun.

Nous veillerons à ce que, chaque jour, le panel d'activités proposé par les animateurs de chaque groupe d'âge soit varié et réponde au mieux aux différentes envies des enfants.

Les repas

Les repas sont fournis par la société de restauration ELIOR et se déroulent dans le réfectoire de l'école.

Nous ferons de ce repas un moment convivial, calme et propice à la responsabilisation de l'enfant, à l'éducation à la santé et au goût.

Ainsi, nous inciterons les enfants à goûter à tous les plats, sans les forcer à manger.

Ils se placeront librement, pourront se servir s'ils le veulent, et participeront au débarrassage en réunissant leurs assiettes et couverts au centre de la table.

Les animateurs se placeront aux tables des enfants et les accompagneront à la prise d'initiative, à l'autonomie, à la prise de conscience de l'équilibre alimentaire et de l'éducation au goût.

La sieste et le temps calme

La sieste et le temps calme sont deux moments de repos et d'éveil à l'autonomie pour les enfants.

Certains animateurs seront chargés de la surveillance du dortoir mais ils devront accompagner les enfants à être autonomes, quant à la séance de déshabillage et d'habillage mais aussi quant à leur placement.

Ils détiendront un rôle important de référence affective durant ce moment devant être rassurant, à l'inverse d'angoissant pour les enfants. Pourront être proposés des lectures de contes et/ou des écoutes d'histoires et de comptines pour accompagner les enfants au sommeil.

D'autres animateurs seront chargés d'encadrer le temps calme des plus grands. Ce temps calme restera avant tout un temps libre pour les enfants qui auront accès à tout type d'activité calme et sereine. L'adulte sera présent pour assurer la surveillance des coins qui seront aménagés à cet effet au sein de la salle polyvalente et interviendra uniquement à la demande des enfants.

Ces temps de repos pourront être exceptionnellement annulés ou restreints à l'occasion d'un évènement exceptionnel ou d'une sortie.

Le goûter

C'est un moment qui conclut la journée à thème et qui se veut d'être convivial et éducatif de même façon que le déjeuner.

Il peut être quelquefois festif, lors des goûters améliorés pour clôturer un grand jeu ou un temps fort.

Ce sera aussi l'occasion d'utiliser nos coins aménagés, selon les thèmes proposés, et aménager l'extérieur, afin de rendre le goûter plus ludique.

L'accueil du soir

Il se déroulera en extérieur, pour l'accueil des familles, car nous sommes actuellement soumis à des mesures renforcées du plan « VIGIPIRATE urgence »

Comme pour l'accueil du matin, les animateurs se chargeront d'encadrer le temps libre des enfants sur les différents coins aménagés et/ou dans la cour.

Ils seconderont également le responsable quant aux éventuelles informations à donner aux familles sur le déroulement de la journée vécue par leurs enfants (activités, incidents, blessures, comportements et autres...)

Le responsable et/ou l'adjoint se chargeront de noter les départs des enfants et de vérifier les autorisations légales qui s'y rapportent.

Il orientera également les familles vers les différents référents de groupe d'âge afin qu'ils puissent répondre à leurs questions.

Les accueils du matin et du soir devront également être délégués aux animateurs.

Les animateurs chargés de l'accueil auront alors les mêmes missions que le responsable, à savoir s'entretenir avec les familles, donner les éventuelles informations importantes, noter les arrivées et départs, vérifier les autorisations légales...

La sécurité et l'hygiène

La sécurité reste le point primordial de l'accueil de l'enfant sur une structure de loisirs.

L'équipe pédagogique doit assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants sans concession et engage sa responsabilité civile, sa responsabilité contractuelle et sa responsabilité pénale.

Pour mener une réflexion commune sur les accueils de loisirs de Chaville, une charte a été rédigée afin d'orienter les animateurs sur la conduite à tenir en matière de sécurité et d'hygiène.

Les accueils périscolaires sont désormais soumis à différents protocoles sanitaires stricts, qui évoluent avec l'état de la crise sanitaire liée à la covid 19.

Les fonctionnements internes des structures sont donc modifiés régulièrement en ce sens (cf. annexes.)

Les différents types de responsabilité :

La responsabilité civile est engagée lorsqu'une personne (physique ou morale) est tenue de réparer un dommage subi par un tiers.

Nous sommes donc responsables des dommages que l'on a personnellement causés (volontairement, négligemment ou imprudemment.)

Les réparations s'effectuent sous forme de dommages et intérêts et évoluent selon la gravité du préjudice causé (voir annexes)

La responsabilité contractuelle est engagée si elle résulte d'un contrat (la justice considère qu'il y a un contrat « tacite » entre la municipalité et les parents.)

Il y a donc une obligation de surveillance, de prudence, de soins et de diligence de la part de l'équipe d'animation et une obligation de résultat.

La responsabilité pénale est engagée dès qu'une personne (morale ou physique) commet une infraction (volontaire ou non) aux règles de droit.

Cette responsabilité est sanctionnée par une peine (amende, contravention, emprisonnement)

Souvent, les responsabilités civile et pénale peuvent être engagées en même temps.

Les points de législation de LA D.R.C.S (direction régionale de la cohésion sociale) :

. Taux d'encadrement minimal : 1 animateur pour 8 enfants en accueil de loisirs et 1 animateur pour 14 enfants en temps périscolaire, pour les moins de 6 ans.

. L'équipe d'animation doit être composée d'au minimum :

- 50% d'animateurs diplômés B.A.F.A ou possédant un diplôme équivalent et d'un maximum de 20% d'animateurs sans formation. Le calcul s'effectue selon le taux d'encadrement défini par la loi.

Le nombre de stagiaires varie en fonction de ses deux impératifs.

. La baignade : 1 animateur dans, ou hors de l'eau si la baignade est surveillée par des Surveillants de baignade, pour 5 enfants de moins de 6 ans.

. Les transports : en autocar :

Il faut placer les animateurs près de chaque porte et ils seront tenus à l'obligation de surveillance des enfants.

Toutes les personnes doivent être assises (adultes et enfants), une personne par siège. Il faut désigner un chef de convoi (en principe au sein de l'équipe de direction sauf exception...)

Avoir la liste et le nombre d'enfants est obligatoire et respecter le nombre de places déterminées (pour les minibus par exemple.)

Le conducteur d'un minibus doit avoir son permis B depuis au moins trois ans.

Le nombre d'enfants transportés avec des rehausseurs sera de 6 au maximum dans un minibus.

.Les déplacements à pied :

Lorsque le trottoir est impraticable ou inexistant, le groupe doit se déplacer en marchant sur le bord droit de la chaussée.

Il est alors considéré comme un véhicule et doit se déplacer en colonne par deux.

Si le groupe est important (plus de 20 personnes) et s'il atteint une longueur supérieure à 20 mètres, il est recommandé de le scinder en plusieurs groupes avec un intervalle d'au moins 50 mètres qui sépare chacun de ces groupes.

Les règles de circulations sont les mêmes que les précédentes. Les animateurs se placeront en tête, en queue et tout au long du groupe d'enfants.

Pour traverser, les animateurs doivent utiliser autant que possible les passages piétons. Ils devront se placer sur la chaussée dos aux véhicules pour faire obstacle à la circulation sur les deux voies. Les enfants ne pourront traverser qu'une fois la circulation arrêtée et les animateurs ne quitteront leur poste que lorsque tous les enfants auront traversé.

Pour les déplacements à l'extérieur de la structure, les animateurs devront être deux au minimum afin de surveiller le déplacement dans les meilleures conditions.

Depuis la mise en place du plan Vigipirate soumis par la ville, les déplacements sont limités et très encadrés.

Tous les événements extérieurs ou accueillants du public, les déambulations et sorties sont soumis à une procédure administrative, que tous les responsables de structures doivent appliquer de façon strictement obligatoire

L'hygiène et les soins :

En cas de plaies et petites blessures les enfants seront soignés par les animateurs qui seront tenus de reporter la nature de l'incident et les soins apportés dans le cahier de soins.

Les parents devront être informés de tous les problèmes de santé et d'hygiène repérés par l'équipe.

Conduite à tenir an cas d'accident grave

Lorsque survient un accident grave sur l'accueil de loisirs ou sur le temps périscolaire :

- il convient avant tout de conserver son sang froid afin d'assurer les premiers secours essentiels enseignés lors du PSC1 par exemple.
- Il convient ensuite de prévenir ou de faire prévenir les secours (SAMU : 15, pompiers : 18, 112 depuis un téléphone portable.)
- Il faut signaler le lieu précis de l'accident, la nature de l'accident, le nombre de victimes, et la gravité apparente des blessures, circonstances particulières en donnant un diagnostic du blessé (conscient ou non, peut-il bouger ses membres, a-t-il du mal à respirer...)
- Laisser un membre de l'encadrement auprès du blessé pour le rassurer en attendant les secours et envoyer un accompagnateur avec les secours pour rassurer l'enfant et assurer une liaison avec la direction qui aura préalablement informé les parents et le service.
- il faut élaborer une déclaration d'accident écrite : document de procédure administrative à remplir sous 48 heures et à transmettre au service juridique de la ville.

La pharmacie

Elle contient :

- ciseaux/pinces à épiler
- thermomètre médical sans mercure (type thermomètre frontal)
- compresses stériles
- compresses imprégnées d'antiseptique ou produit antiseptique non alcoolisé incolore
- désinfectant instrumental type alcool à 90° pour le nettoyage du matériel
- gaze à découper
- bande adhésive hypoallergénique
- pansements prêts à l'emploi
- bandes élastiques (5 à 10cm de largeur)
- crème en cas de brûlures légères ou coups de soleil
- arnica ou traitement d'appoint en traumatologie bénigne
- crème pour les piqûres d'insectes

Aucun traitement médical ne pourra être administré sans une ordonnance médicale nominative et l'accord du médecin scolaire, ou du responsable du service A.P.A.L.

Les P.A.I scolaires seront retransmis à l'accueil de loisirs pour les cas particuliers. Des trousse de pharmacie seront emportées par chaque référent de groupe d'âge pour tous les déplacements hors structure.

Les numéros d'urgence

- POLICE : 17 ou 112 depuis un portable
- SOS médecins : 01.47.07.77.77
- SOS dentaire : 01.43.37.51.00
- SAMU : 15
- POMPIERS : 18
- SOS enfance maltraitée : 119
- Centre antipoison : 01.40.05.48.48
- Commissariat de sèvres : 01.41.14.09.00
- Menace identifiée ou doute: la patrouille de la veille urbaine au 06.11.56.52.85.

Les fiches sanitaires

Chaque année les parents doivent obligatoirement remplir une fiche sanitaire accompagnée de la fiche administrative. Elle stipule l'état de santé de l'enfant accueilli, le suivi des vaccinations et les éventuels problèmes médicaux qu'il pourrait rencontrer.

Seuls les responsables de la structure auront accès à ses fiches sanitaires qui comportent des informations d'ordre privé.

Les responsables sont tenus d'informer les autres membres de l'équipe sur d'éventuelles allergies, régimes alimentaires et tendances spécifiques...

Les doubles de ses fiches sanitaires sont archivés au service administratif en cas de perte ou d'oubli.

L'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Un guide de sensibilisation à l'accueil des enfants atteints de trouble de la santé et des jeunes mineurs handicapés, élaboré par des associations nationales organisatrices de séjour et le ministère chargé de la jeunesse a été mis à disposition des différentes directions d'accueil de mineurs et des référents en service périscolaire.

Il permet de repérer les actions à mettre en œuvre avant et durant l'accueil de ces enfants : une première partie étant dédiée à l'usage des formateurs, futurs directeurs et animateurs ; une seconde partie concernant les directeurs de séjours et de leur équipe.

Sur la commune de Chaville, Patrice Cléomène, chargé du service APAL, a été nommé pour centraliser les informations concernant ces mineurs ayant un P.P.S (projet personnalisé de scolarisation) ou un P.A.I (protocole d'accueil individualisé.)

Le mineur atteint de trouble de la santé ou porteur de handicap attend de l'équipe d'animation :

- d'être reconnu comme un enfant à part entière au sein du groupe ;
- qu'elle fasse preuve d'égalité et de justice ;
- qu'elle lui garantisse une stabilité ;
- qu'elle respecte son rythme, sa personnalité et sa dignité ;
- qu'elle prenne du recul en étant référent en cas de besoin ;
- qu'elle en compte ses besoins spécifiques sans le surprotéger.

L'accueil doit permettre à l'enfant :

- de partager un temps de vacances ou de loisirs comme tous les autres enfants ;
- de se sentir en sécurité physique et affective ;
- de vivre des situations favorisant son autonomie et son épanouissement ;
- de participer à des activités à sa mesure.

Les parents attendent de l'équipe d'animation :

- Un rapport de confiance ;
- Des moments de rencontre réguliers avant et durant l'accueil de l'enfant ;
- Qu'elle veille à la sécurité physique et affective du mineur handicapé ou ayant des troubles de la santé ;
- Qu'elle veille à son bien-être, à son intégration aux activités proposées, à son épanouissement mais aussi à son hygiène, à sa santé, à ses besoins spécifiques durant la vie quotidienne
- Qu'elle prenne en compte les recommandations et conseil qui lui sont donnés.

Il est impératif que les familles prennent contact avec la coordinatrice, ou le chargé de mission insertion et handicap du C.C.A.S de la ville (Centre communal d'action sociale) afin d'établir un protocole d'accueil personnalisé.

Le relationnel

Le relationnel d'enfant à enfant

Les animateurs doivent d'abord poser un cadre dans les relations entre enfants. Ils devront réfléchir aux règles de vie principales qui favoriseront les bonnes relations au sein du groupe (la non violence physique mais aussi verbale, l'entraide, le partage, l'équité, le respect d'autrui et de soi-même...)

Les règles de vie pourront faire l'objet de la création d'une charte au sein des différents groupes d'âge et pourront être mis en valeurs sous forme de jeu de sensibilisation par exemple (mise en situation rigolote autour de mimes ou d'une création de panneaux signalétiques...)

L'adulte s'adaptera au public qui n'intégrera les règles que si elles sont explicites et répétitives.

Les enfants devront considérer les animateurs comme des référents qui ne devront régler les conflits entre enfants systématiquement.

L'adulte devra être disponible s'il observe des débordements de comportement et considérera tous les partis de manière juste et équitable.

L'équipe pédagogique privilégiera les sanctions de réparation car elles sont des outils éducatifs positifs.

Les adultes devront aussi éviter certaines situations qui engendrent ou facilitent les conflits comme un rassemblement d'enfants dans un espace confiné ou les jeux de compétitions par exemple...

Les relations avec les différents partenaires

La D.R.C.S

Elle est référence en matière de réglementation et doit être mise au courant pour l'organisation d'évènements ou de projets communs et exceptionnels (les nuitées sur les accueils par exemple ou les organisations d'un séjour...)

Les familles

Elles sont à la fois usagers mais aussi partenaires au sein de la structure.

Nous avons le devoir de leur communiquer le maximum d'informations quant au déroulement des journées et au ressenti des enfants.

Nous les associerons à la vie de l'accueil en proposant différentes portes ouvertes durant toute l'année afin de créer des moments conviviaux où se mêlent toutes les générations.

Nous les considérerons au moment de ses temps forts comme des acteurs à part entière de la vie des Iris/Fougères.

Les autres structures

Les années passées, Nous favorisons des rencontres régulières avec les structures alentours notamment autour de repas de fête ou de grands jeux.

Le contexte de crise sanitaire actuel ne nous permet pas d'organiser ce type de rencontre cette année.

Les associations diverses

La médiathèque, La piscine, l'Atrium, l'école des sports et les associations de la commune de Chaville sont des organisations avec lesquelles nous travaillerons autour de projets ponctuels et nous les rencontrerons aussi souvent que possible afin de faire perdurer ces relations qui apportent tant aux enfants qu'aux adultes de l'accueil des Iris/Fougères.

Le contexte de crise sanitaire actuel nous oblige à suspendre ces partenariats jusqu'à nouvel ordre.

Les services municipaux

Ils sont des partenaires permanents avec lesquels nous mettons en place des projets ponctuels ou durables. Ils sont aussi associés au bon fonctionnement de la structure (le service AFC, les services techniques, les espaces verts, ELIOR, les services de la communication et de l'évènementiel, l'école des sports et le service jeunesse...)

L'évaluation

Elle sert à comprendre et améliorer le fonctionnement de la structure et l'efficacité de ces actions afin de formuler des objectifs de développement.

La démarche d'évaluation est constructive car elle traduit la dynamique de l'accueil et de ses projets ; elle permet de renforcer certains partenariats et offre une façon de pérenniser les savoir-faire de l'équipe (partage, valorisation ...)

En rapport avec nos objectifs

Un lieu de détente et de loisirs convivial

- Les enfants se sentent-ils dans un lieu de détente ?
- Les enfants se sentent –ils sur un temps de loisirs ?
- Font-ils la différence entre l'école et le temps périscolaire ?
- La journée type est-elle adaptée au rythme des enfants ?

Développer leur autonomie

- Les enfants ont-ils investi les espaces aménagés, les salles de vie de façon autonome ?
- Chaque enfant a –t'il trouvé sa place au sein de l'accueil ? Les adultes ont-ils respecté son rythme de vie et ses envies ?
- Une évolution est elle mesurable sur les gestes de la vie quotidienne ?
- Quelles signalétiques ou symboliques ont-elles été mises en place pour favoriser l'autonomie de l'enfant aux Iris/Fougères ?

Introduire les notions de partage, de coopération et d'échange

- L'équipe d'animation a –t'elle créé un climat de confiance entre elle et les enfants ?
- Le fonctionnement de l'accueil est-il efficace et bien vécu par tous ?
- L'équipe a-t'elle du plaisir à travailler ensemble ?
- Les enfants ont-ils apprécié les différents partenariats mis en place par l'équipe d'animation ? Ont-ils créé du lien avec les différents

- partenaires, les familles, les camarades, les animateurs ? Sont-ils demandeurs?
- Les parents se sont –ils investis dans la vie de la structure ? Se sont-ils déplacés pour les portes ouvertes ?
- Les différents partenaires sont-ils à nouveau demandeurs ?

Veiller à l'épanouissement de l'enfant

- L'équipe d'animation a-t-elle proposé des initiations sportives ? Ont-elles été appréciées ?
- L'équipe d'animation a-t-elle proposé des activités de découvertes, culinaires, scientifiques et de bricolage ? Ces ateliers de découvertes et de manipulation ont-ils été appréciés ?
- L'équipe d'animation a-t-elle proposé des sorties culturelles ? Ces sorties ont-elles été appréciées ?
- L'accueil de loisirs des Iris/Fougères est-il ouvert sur l'extérieur, sur son environnement ?

Susciter la curiosité / développer la créativité et l'imagination

- L'équipe d'animation a-t-elle suscité la curiosité des enfants ? Y'a-t-il des questionnements de la part des enfants sur les activités et projets ?
- L'équipe d'animation a-t-elle proposé des activités de découvertes sportives, culinaires, scientifiques et de bricolage ? Ces projets de découvertes et de manipulation ont-ils été appréciés ?
- Les thématiques proposées et adaptées par l'équipe d'animation ont-elles laissé place à l'imagination, à la rêverie ?
- A-t-on favorisé le développement de l'imagination dans les activités proposées sur le planning d'activités ? dans les coins aménagés ? durant les moments de vie quotidienne ?
- L'imaginaire a-t-il été exploité par l'équipe d'animation sur les temps de forum, sur les grands jeux et les événements collectifs ?

Les outils de régulation

- Les réunions bilan
- Les forums de discussions

Les éléments quantitatifs

- La fréquentation et les inscriptions sur les mercredis au long de l'année scolaire 2021/2022.
- Les activités et projets mis en place
- Le point sur le budget annuel.

Les éléments qualitatifs

- Le bilan sur l'accueil des enfants
- Les remarques des familles
- Le bilan des animateurs (cf. Annexes)
- Les propositions de formations
- L'évolution du projet pédagogique.
- Les portes ouvertes et autres rencontres avec les familles

Annexes

- 1/ Fiche d'évaluation des stages pratiques B.A.F.A
- 2/ Les fiches de projet d'animation détaillées
- 3/ Le livret d'accueil de la structure
- 4/ Les modifications de fonctionnement dues au dernier protocole sanitaire lié à la covid 19 (janvier 2021)

**1/ Evaluation : Stagiaire BAFA
ACM « Les Iris/Fougères »**

nom :

<u>Critères d'évaluation du stagiaire ou de l'animateur :</u>	<u>Auto-évaluation :</u>	<u>acquis</u>	<u>En cours d'acquisition</u>	<u>Non acquis</u>
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants				
Sait garantir la sécurité physique des enfants				
Sait apporter des soins basiques en cas de petits accidents				
Connait l'essentiel de la législation de la DRCS En matière d'accueil des mineurs				
Sait être à l'écoute des enfants				
A une connaissance du public				

Sait écouter ses collègues, appliquer les conseils				
Participe activement aux préparations et réunions				
A une capacité d'analyse				
Est force de proposition				
Est ponctuelle et assidue				
Sait se documenter, rechercher				
Sait gérer son propre rythme				
Connait la notion de projet				
Travaille avec une méthodologie de projet				
Partage les valeurs du projet pédagogique :				
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants				
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques				
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants				
Anticipe et prépare ses activités				
Sait créer un imaginaire				
Sait gérer un temps calme				
Sait gérer un temps de repas				
Sait gérer un temps d'activité				
Sait écrire ou développer les idées d'un projet d'activités.				

2/ Fiche atelier

Nom de l'animateur

Accueil

Date

Reporter :

Le titre :

Les objectifs

-

Appréciation générale :

-

Les activités proposées:

-

-

-

-

-

Présentation:

Pourquoi ce choix d'atelier

Activité n° :

Nom :

Description de l'activité : de la sensibilisation au rangement, durée, matériel...).

A quel(s) objectif(s) elle répond ? Que puis-je apporter aux enfants ?

3/

Accueil de loisirs Iris/

Livret d'accueil des mercredis

Les horaires :
Accueil du
matin :
De 7h45 à 9h
Accueil du soir :



A.C.M Iris/
Fougères :
2, rue Jean Jaurès
92370 Chaville.
Tél:

Elle sera définie et réfléchi, à la suite du constat d'intégration des premiers mercredis, afin de respecter au mieux le rythme et les besoins des enfants des iris, la

notre structure de loisirs, en cette
informations concernant l'intégration de

La journée
type des
mercredis :

vos enfants et le fonctionnement des mercredis.

Le travail de l'équipe d'animation sera basé sur des objectifs pédagogiques, définis par l'équipe de direction et d'animation, à la suite du constat d'intégration des enfants en septembre 2021.

Le projet pédagogique de la structure des Iris/Fougères sera disponible dès que possible et consultable sur place.

Les activités proposées aux enfants tourneront autour de 5 domaines :

- manuel et artistique : bricolage, techniques d'art plastique...
- scientifique et technique : 4 éléments, ateliers culinaires
- environnemental : land 'art, découverte faune et flore...

Matin :

*7h45/9h : accueil échelonné des enfants

Coins aménagés encadrés et/ou animés par les animateurs, en accès libre en salle polyvalente.

*08h45/09h30 : Temps de récréation

*9h30/10h : présentation des activités et répartition des enfants par ateliers découvertes.

* départ des activités extérieures.

*10h/11h30 : déroulement des ateliers découvertes par groupe d'enfants.

11h30/11h55 : Temps de cour.

Déjeuner :

*12h/13h15

Après-midi :

Groupe des petits :

* repos de 13h30 à 15h.

* réveil échelonné, dès les premiers levers.

A partir de 14h30 : Temps informel/ ou jeux de cour.

* 15h30 à 16h30 : Temps d'activité

Groupe des moyens et grands :

* repos de 13h à 14h30 pour les moyens

nt...
collectifs...

à 6 ans qui seront répartis en 2

Sonia et Kévin.

animé par Hamida, Elisabete, et

aux enfants. Ils seront proposés par

Trucs et astuces pour passer une bonne année :

- Merci d'adapter la tenue vestimentaire de vos enfants aux activités proposées par l'accueil de loisirs, et aux conditions météorologiques du jour.
- Il est conseillé de ramener des changes complets pour tous les enfants, en cas d'activité salissante ou d'inconforts. Le goûter est inclus dans la prestation des mercredis.
- Merci d'élaborer une dérogation pour toute personne autorisée à venir chercher votre enfant, et qui n'apparaîtrait pas sur la fiche administrative.
- Seuls les mineurs à partir de 11 ans sont autorisés à récupérer leurs frères et sœurs.

L'équipe d'animation est à votre disposition pour tout type de questionnement.

Responsable : Bakare Cécilia/ Responsable adjointe : Dantas Elisabete.

4/ Modifications du fonctionnement périscolaire face à la crise sanitaire liée à la covid 19:

Rappel : il est très important que chaque parent communique avec les personnes qui les accueillent le matin concernant les temps de fréquentation périscolaire de leur enfant.

2 raisons invoquées :

- 1/ sécurité affective de l'enfant
- 2/ raison organisationnelle

➤ Garderie du matin : de 7h45 à 8h15.

3 animateurs référents : Malivai, Jeffery et Kévin

Pôles aménagés libres (construction/ dessins/lecture/jeux de société)

Aménagements dû au nouveau protocole sanitaire :

*Les petits et petits moyens seront accueillis sur la salle périscolaire avec ces mêmes pôles aménagés. Passage aux toilettes du rez-de chaussé et lavage de mains obligatoires dès l'arrivée des enfants. Puis, nouveau passage aux toilettes du rez de chaussé, avant l'intégration dans les classes à 8h20.

Les grands et moyens/ grands seront accueillis sur le réfectoire avec ces mêmes pôles aménagés. Passage aux toilettes du réfectoire et lavage de mains obligatoires dès l'arrivée des enfants. Puis nouveau passage aux toilettes du 1^{er} étage avant l'intégration dans les classes à 8h20.

➤ Restauration scolaire : de 11h20 à 13h20.

1er service de 11h30 à 12h20

3 animateurs référents : Elisabete avec la classe des petits, Sonia avec la classe des petits/moyens et Cécilia en renfort.

Aménagements dû au nouveau protocole sanitaire :

*Les 2 classes passent aux 2 toilettes du rez de chaussé, puis intègrent le réfectoire l'une après l'autre et se place de part et d'autre de la salle de restauration.

Durant ce temps de restauration, nous éviterons les brassages.

Les animatrices restent avec leur groupe respectif et l'ATSEM dédiée à la classe.

Les enfants sont invités à goûter les plats mais pas forcés, à se servir seul car un plat par table de 7 enfants, et à aider au débarrassage de leurs assiettes, couverts et verres.

De même, nous privilégions l'utilisation de chaque couvert à son usage propre, et nous aidons à la découpe mais nous proposons aux enfants d'essayer de couper eux même auparavant.

Temps de repos à partir de 12h30 à 13h20.

Aménagements dû au nouveau protocole sanitaire :

*Passage aux 2 toilettes du rez-de- chaussé avec lavage de mains obligatoires.

*la classe des petits dort au dortoir, sur des lits qui leur sont attribués de manière permanente jusqu'en fin d'année (un plan de couchage est disponible au sein de la salle)

*les moyens dorment en salle périscolaire, aménagée en dortoir pour l'occasion, avec des matelas de sol qui leurs sont également attribués de façon permanente.

2nd service de 12h30 à 13h20

2 animateurs référents : Linda et Kévin.

*Temps de cour avant le repas de 11h30 à 12h15. Si le temps s'y prête.

Si intempéries, jeux libres en salles périscolaire et polyvalente.

Aménagements dû au nouveau protocole sanitaire :

*Les 2 classes passent aux toilettes du 1^{er} étage, puis intègrent le réfectoire l'une après l'autre et se placent de part et d'autre de la salle de restauration.

Durant ce temps de restauration, nous éviterons les brassages.

Les animateurs restent avec leur groupe respectif et l'ATSEM dédiée à la classe.

Education au goût et découverte des aliments: on annonce le repas, on invite à goûter sans forcer, on parle des fruits et légumes de saison.

*Les moyens et grands se servent l'entrée, l'accompagnement, le produit laitier et le dessert de façon autonome sous l'œil attentif de l'animateur référent.

*Les viandes sont servies par les adultes pour une question de quantité car nous avons souvent des viandes sous forme de sautés.

*Les enfants sont invités à goûter les plats mais pas forcés, à se servir seul car un plat par table de 7 enfants, et à aider au débarrassage de leurs assiettes, couverts et verres.

*De même, nous nous aidons à la découpe mais nous proposons aux enfants d'essayer de couper eux même auparavant.

*Les 2 classes passent aux toilettes avec lavage de mains obligatoires au 1^{er} étage l'une après l'autre, puis intègrent le temps de récréation à 13h20 avec les enseignantes.

Accueil du soir :

*Goûter de 16h30 à 17h15 avec toute l'équipe d'animation.

- 3 composantes au goûter : un produit laitier, un fruit et un composant autre : pain, biscuits, gâteaux maison...
- Parfois, le produit laitier ou le fruit sont sous forme de boisson jus de fruits ; brique de lait nature ou aromatisée...

Aménagements dû au nouveau protocole sanitaire :

*Après récupération des classes, passage aux toilettes avec lavage de mains obligatoires, pour les grands et moyens/grands au 1^{er} étage une classe, l'une après l'autre, pour les petits et petits/moyens au rez-de-chaussée.

*à partir de 17h15, les grands et moyens grands sont accueillis en salle polyvalente pour effectuer des jeux libres jusqu'à leur départ.

Les petits et petits/moyens sont accueillis sur la salle périscolaire pour effectuer des jeux libres également.

*Lorsqu'il fera beau, nous organiserons un système pour permettre aux enfants de profiter des espaces extérieurs.

17h15 : ouverture des portes et départs échelonnés des enfants.

*un animateur par jour est responsable de l'accueil.

*un animateur par jour est dévoué au rangement du goûter.

*Les autres animateurs sont répartis sur les 2 salles d'accueil

*L'accueil du soir reste un temps privilégié de communication avec les familles.

Aménagements dûs au nouveau protocole sanitaire :

*Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école.

*Ils doivent, de ce fait, être masqués et respecter les marquages au sol qui assurent la distanciation d'un mètre entre chaque famille.

*L'animateur d'accueil doit également respecter les gestes barrières en étant masqué, en restant derrière le portail de l'école, et en manipulant les ouvertures et fermeture de portes.

Un gel hydro alcoolique est placé à proximité de l'entrée de l'école pour assurer une désinfection régulière des mains du personnel.

*A partir de 18h15, les moyens/grands se déplacent dans le hall d'accueil pour se rapprocher de la sortie. Un coin jeux libres, lecture et dessin est disponible à l'accueil pour attendre les dernières familles.

18h30 : fin du temps périscolaire.

P.S. : en cas de retard, il faudra remplir le cahier laissé à cet effet, et faire signer le parent pour déclarer le temps supplémentaires à la mairie.

Rappel des numéros périscolaires :

Numéro fixe : **01.41.15.85.37**

Numéro portable professionnel : **06.12.47.14.56**